

# POLITIQUE D'INDEMNISATION

Avril 2024

Certified



Corporation™



**THE GLOBAL GOALS**

Objectifs mondiaux pour le  
développement durable

**IMPACT  
MANAGEMENT  
PROJECT**

*La présente politique est exposée conformément à l'annexe I, section E, point 1, du règlement (CE) n° 1060/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif aux agences de notation (le « règlement CRA »).*

*Cette politique vise à s'assurer que impak Analytics respecte les obligations en vertu du règlement de l'ARC concernant la prévention, l'identification, la gestion et la divulgation des conflits d'intérêts. Même si impak Analytics n'est pas une agence de notation et n'est donc pas assujettie aux règles et à la réglementation de l'ARC, elle a décidé d'adopter les normes réglementaires les plus élevées du secteur en prévision des futures modifications réglementaires attendues pour les agences de notation extra-financières.*

## Table des matières

---

1.	Détermination des frais de notation d'impact .....	4
2.	impak Analytics des accords de rémunération en ce qui concerne les employés d'autres personnes qui sont à la disposition de impak Analytics	5

## **1. Détermination des frais de notation d'impact**

---

impak Analytics facturera des frais pour la fourniture de notations d'impact et de services auxiliaires qui ne sont pas discriminatoires et qui sont basés sur les coûts réels.

Les frais facturés pour les services de notation d'impact ne dépendent pas du niveau de la notation d'impact émise par l'agence de notation d'impact ou de tout autre résultat des travaux effectués.

Les frais facturés pour les services de notation d'impact ne dépendent pas d'autres services achetés par les entités notées d'impak Analytics.

## **2. impak Analytics des arrangements de rémunération en ce qui concerne les employés d'autres personnes qui sont à la disposition d'impak Analytics**

---

Afin de garantir leur Indépendance de jugement, la rémunération du Responsable de conformité, des Administrateurs Non Exécutifs et des Analystes impak et des personnes approuvant les notations d'impact ne sera pas directement liée à la performance commerciale d'impak Analytics. Ceci n'inclut pas l'octroi d'options d'achat d'actions ou d'autres incitations similaires qui sont une pratique courante et distribuées à une large base d'employés d'impak Analytics.

En outre, la rémunération et l'évaluation des performances des analystes de notation et des personnes approuvant les notations d'impact ne doivent pas dépendre du montant des revenus provenant des clients d'impak Analytics, des entités notées ou de tiers apparentés.



# L'agence de notation d'impact indépendante<sup>MC</sup>

Paris, Montréal, Toronto  
[www.impakanalytics.com](http://www.impakanalytics.com)

Personnes-ressources :  
Paul Allard (CEO)  
[paul.allard@impakanalytics.com](mailto:paul.allard@impakanalytics.com)

Boris Couteaux (Chef de la conformité)  
[boris.couteaux@impakanalytics.com](mailto:boris.couteaux@impakanalytics.com)